



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEZIA, LE PRUNENEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H

PV du 28 septembre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu jusqu'au 7 novembre 2021.

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix

Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.

L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.



COUPES

TIRAGES DU PREMIER TOUR DES COUPES ESSONNE ET DISTRICT

Assiste : CD : M. FORNARELLI

Seniors Essonne et District, U16, Vétérans, +45 ans à jouer le 17 octobre 2021

Exempts : Vétérans : Gif, Paray
+45 ans : Bondoufle, Paray, Wissous

CALENDRIERS

Les calendriers des U15 F à 8 paraîtront fin septembre.

Seniors

Courriel d'Orsay Bures, du 24 septembre 2021,
nous informant du désengagement de sa troisième équipe Seniors évoluant en D5/B.

U14

Courriel de Courcouronnes, du 25 septembre 2021 à 19 h 54,
nous informant du forfait général de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour forfait général.

Notification Extranet LPIFF et courriel de Linas Montlhéry
demandant l'engagement d'une troisième équipe U14.

La Commission engage cette équipe en D4/B.

La rencontre n° 23533425 Janville Lardy / Linas Montlhéry * D4/B est reportée à une date ultérieure.

La rencontre n° 23533431 Linas Montlhéry / Grigny US * D4/B est reportée à une date ultérieure.

Courriel de Lissois FC, du 23 septembre 2021,
nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4/B.

Courriel de Morangis Chilly, du 23 septembre 2021,
nous informant du désengagement de sa troisième équipe U14 évoluant en D4/A.

Courriel d'Orsay Bures, du 24 septembre 2021,
nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4/C.

U16

Notification Extranet LPIFF de Ballancourt (pour l'entente Ballancourt-Itteville)
demandant l'engagement d'une deuxième équipe U16.

La Commission engage cette équipe en D4/C.

La rencontre n° 23555843 Ballancourt-Itteville / Arpajonnais * D4/C est reportée à une date ultérieure.



Notification Extranet LPIFF de Benfica Yerres, du 25 septembre 2021, à 04 h 15, nous informant du désengagement de son équipe U16 évoluant en D4/B. Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Plateau Saclay, du 23 septembre 2021, nous informant du désengagement de son équipe U16 évoluant en D4/C. Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Notification Extranet LPIFF de Villabé demandant l'engagement d'une deuxième équipe U16. La Commission engage cette équipe en D4/B à la place de Benfica Yerres, désengagé. La rencontre n° 23555701 Villabé / Linas Montlhéry * D4/B est reportée à une date ultérieure.

U18

Courriel de Gif, du 24 septembre 2021, nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/C. Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Plateau Saclay demandant l'engagement d'une équipe U18. La Commission engage cette équipe en D3/C. Cette équipe participera à la Coupe de l'Essonne U18. La rencontre n° 23562783 Plateau de Saclay / Ballancourt-Itteville * D3/C est reportée au 17 octobre 2021.

Vétérans

Courriel d'Epinais Athlético, du 27 septembre 2021, nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D4/A. Amende réglementaire pour forfait général. Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

+45 ans

Notification Extranet LPIFF d'Angervilliers, du 23 septembre 2021, nous informant du désengagement de son équipe +45 ans évoluant en Poule F. Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.

Courriel d'Epinais Athlético, du 27 septembre 2021, nous informant du forfait général de son équipe +45 ans évoluant en Poule F. Amende réglementaire pour forfait général. Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.

+55 ans

Courriel de Paray nous informant du désengagement de son équipe +55 ans.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture des Courriels

Evry Courcouronnes AS

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/A auront lieu à 16 h.
Accord de la Commission.

Soisy sur Seine

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/C auront lieu à 15 h.
Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture du Dossier d'Engagement

Linaz Montlhéry

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/B auront lieu à 16 h.
Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture des Courriels

Courcouronnes FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/B auront lieu au stade du Lac n°2 (terrain synthétique).
Accord de la Commission.

Soisy sur Seine

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D1 auront lieu à 13 h.
Accord de la Commission.



Lecture du Dossier d'Engagement

Ballancourt-Itteville

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/C auront lieu à 15 h.
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

D2/A

Linass Montlhéry / Etampes

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

D4/A

Lissois FC / Arpajonnais

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.
1^{ère} demande
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D5/A

Juvisy Académie / Etampes

Lecture du rapport du club visiteur.
1^{ère} demande
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

D5/B

Benfica Yerres / Itteville-Ballancourt

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
La Commission demande à Benfica Yerres de bien vouloir donner les droits à un dirigeant Seniors.

Corbeil AC / Bondoufle

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.
La Commission demande à Corbeil AC de bien vouloir donner les droits à un dirigeant Seniors.

Sainte Geneviève / Grigny US

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 26 septembre 2021 à jouer à une date ultérieure

Plateau Saclay / Orsay Bures * D4/A

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Morsang sur Orge / Linas Montlhéry * D2/A

Morsang sur Orge / Grigny FC * D4/A

Wissous / Bondoufle * D5/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB / Dourdan * D4/B

Etampes / Saint Germain Arpajon * D5/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Igny / Verrières le Buisson * D1

Etampes / Lissais FC * D2/A

Ste Geneviève / Igny * D2/B

Trois Vallées / Ris Orangis * D4/B

Soisy sur Seine / Montgeron * D5/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Grigny US / Benfica Yerres * D5/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23553616 du 26 septembre 2021

Aigle Fertoise / Tremplin Foot * D3/B

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Tremplin Foot.

Amende réglementaire à Tremplin Foot.

Frais d'arbitrage à la charge de Tremplin Foot (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Match n° 23533932 du 26 septembre 2021

Ulis CO / Saint Michel FC 91 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Ulis CO.

Amende réglementaire à ULIS CO.

Frais d'arbitrage à la charge d'ULIS CO (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).



Match n° 23554066 du 26 septembre 2021

Saint Germain Arpajon / Boissy Ss/ St Yon * D5/A

Suite à l'inversion de la rencontre du 26 septembre 2021, le match retour aura lieu au stade Gaston Cornu à Saint-Germain-lès-Arpajon, le dimanche 13 mars 2021 à 15 h.

Match n° 23553349 du 3 octobre 2021

Villebon / Mennecy * D2/B

Demande de Mennecy d'inversion, de changement d'heure via Footclubs.
Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut accéder à votre demande.

Match n° 23553925 du 3 octobre 2021

Saint Michel FC 91 / Jeunesse Etampoise * D4/B

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23554056 du 3 octobre 2021

Coudraysien / MNVDB * D5/A

Courriel de MNVDB.
Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut accéder à votre demande.

Match n° 23554323 du 3 octobre 2021

Epinay Athlético / Janville Lardy * D5/C

Courriel d'Epinay Athlético.
Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23554325 du 3 octobre 2021

Lissois FC / Villabé * D5/C

Notification extranet de Villabé.
Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

D1

Villemoisson / Saint Chéron

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D2

Lissois FC / Les Lusitaniens

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



Match n° 23872325 du 26 septembre 2021

Angervilliers / Bergeries * D2

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Bergeries.

Amende réglementaire à Bergeries.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 25 SEPTEMBRE 2021

D2/B

Viry Chatillon / Savigny Foot

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Epinay Athlético / Mennecy

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Boussy-Quincy / Ris Orangis

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Benfica Yerres / Pays Limours

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 5 octobre 2021.

Courcouronnes / Tremplin Foot

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

Viry Chatillon / Athis-Mons USO

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Port. Ris Orangis / Morangis Chilly

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Révélation FA / Jeunesse Etampoise

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Courcouronnes / Bondoufle * D2/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Grigny US / Pays Limours * D3/C

Accord de la Commission.

Match n° 23534976 du 25 septembre 2021

Savigny / Gif * D3/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Savigny.

Amende réglementaire à Savigny.

Frais d'arbitrage à la charge de Savigny (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Match n° 23535107 du 25 septembre 2021

Coudraysien / Arpajonnais * D3/C

Courriel de Coudraysien, du 23 septembre 2021, à 18h58, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Coudraysien.



Match n° 23533517 du 25 septembre 2021

MNVDB-Villejust / Villemoisson * D4/C

Courier de Villemoisson, du 23 septembre 2021,
nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.
La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Villemoisson.

Match n° 23534984 du 2 octobre 2021

Saint Germain les Arpajon / SGSSP * D3/B

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon, nous informant de la fermeture du stade Gaston Cornu.
La rencontre est reportée à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

D4/A

MNVDB-Villejust / Athis-Mons USO

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 5 octobre 2021.

D4/B

Palaiseau-Villebon / Benfica Yerres

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Epinay sur Orge / Palaiseau-Villebon

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.

Viry Chatillon / Draveil

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 26 septembre 2021 à jouer à une date ultérieure

Saint Germain Arpajon / Mennecy * D4/B



Matches remis du 26 septembre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

Dourdan / Massy 91 * D4/A

Milly Gatinais / Morangis Chilly * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

Paray / MNVDB-Villejust * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Orsay Bures / Ulis * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Courcouronnes / Pays Limours * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23555708 du 26 septembre 2021

Montgeron / Linas Montlhéry * D4/B

Courriel de Montgeron, du 24 septembre 2021 à 10 h 50,

nous informant du forfait avisé de son équipe U16 pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Montgeron.

Match n° 23555306 du 3 octobre 2021

Janville Lardy / Villabé * D3/A

Extranet de Villabé.

En raison d'un match de Coupe de France, la Commission reporte la rencontre au 31 octobre 2021.

Match n° 23555307 du 3 octobre 2021

Saint Michel / Grigny US * D3/A

Courriel de Saint Michel.

En raison d'un match de Coupe de France, la Commission reporte la rencontre au 31 octobre 2021.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

D1

Mennecy / SGSSP

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



D3/B

Linass Montlhéry / Boussy-Quincy

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 23562419 du 26 septembre 2021

Lissois FC / Montgeron * D2/A

Courriel de Montgeron, du 24 septembre 2021 à 11 h 18,

nous informant du forfait avisé de son équipe U18 pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Montgeron.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

D3/C

Vert le Grand / Brunoy

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

D4/B

Linass Montlhéry / Ballainvilliers

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

TI 72 h du 26 septembre 2021 à jouer à une date ultérieure

Saint Chéron / Saint Germain Arpajon * D3/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

Dourdan / Antillais Vigneux * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 23561155 du 26 septembre 2021

Bondoufle / Courcouronnes * D2/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Courcouronnes.

Amende réglementaire à Courcouronnes.



Match n° 23538205 du 26 septembre 2021

Viry Chatillon / Palaiseau * D4/A

Courriel de Viry Chatillon, du 23 septembre 2021,
nous informant du forfait avisé de son équipe Vétérans pour cette rencontre.
La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Viry Chatillon.

Match n° 23538205 du 26 septembre 2021

Boissy Ss/ St Yon / Aigle Fertoise * D4/B

Courriel d'Aigle Fertoise, du 24 septembre 2021 à 07 h 06,
nous informant du forfait avisé de son équipe Vétérans pour cette rencontre.
La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Aigle Fertoise.

Match n° 23537940 du 3 octobre 2021

Saint Germain Arpajon / Villabé * D3/B

Arrêté Municipal de fermeture du stade Gaston Cornu.
La rencontre est reportée à une date ultérieure.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

Poule B

Ulis CO / Port. Ris Orangis

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021,
sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Poule D

Courcouronnes / Soisy sur Seine

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Poule E

Ollainville / Molières-Pecqueuse

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021,
sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Poule F

Epinay Athlético / Montgeron

Lecture du rapport du club visiteur.



1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Lisses Foot 91 / Villemoisson

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 26 septembre 2021 à jouer à une date ultérieure

Saint Germain Arpajon / AOP Corbeil * Poule F

Match n° 23561614 du 26 septembre 2021

Janville Lardy / Epinay sur Orge * Poule B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Epinay sur Orge.

Amende réglementaire à Epinay sur Orge.

+55 ANS

Demande de changement de date de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Athis-Mons USO / Viry Chatillon * Poule B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu via Footclubs

Verrières le Buisson / Morangis Chilly * Poule B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.